



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
28 NOVEMBRE 2022

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 28 novembre 2022 à 14 h 00 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, 1^{er} vice-président
M. Daniel Aucoin, 2^e vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
M. Robert Auger, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies

RÉSOLUTION NO : A121-11-2022
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A122-11-2022
(Nomination du (de la) président(e) et secrétaire d'élections)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE Mme Chantal Marceau soit nommée présidente d'élections.

QUE Mme Valérie Foucault soit nommée secrétaire d'élections.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A123-11-2022
(Élection du (de la) président(e) de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE Benoit Ladouceur soit nommé président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2023.

D'AUTORISER le président à signer pour et au nom de la RAIM les chèques et les documents bancaires.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

QUE les chèques et autres effets bancaires comportent deux signatures dont celle de la secrétaire-trésorière ou de l'assistante secrétaire-trésorière lorsque la secrétaire-trésorière est absente ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : A124-11-2022
(Élection du (de la) premier(ère) vice-président(e) de la RAIM)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE Eugène Jolicoeur soit nommé vice-président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2023.

D'AUTORISER le vice-président à signer pour et au nom de la RAIM les chèques et les documents bancaires lorsque le président est absent ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : A125-11-2022
(Élection du (de la) deuxième vice-président(e) de la RAIM)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE Daniel Aucoin soit nommé deuxième vice-président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de novembre 2023.

D'AUTORISER le deuxième vice-président à signer pour et au nom de la RAIM les chèques et les documents bancaires lorsque le président et le premier vice-président sont absents ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

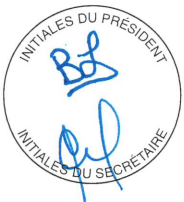
**RÉSOLUTION NO : A126-11-2022
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination du (de la) président(e) et secrétaire d'élections;
3. Élection du (de la) président(e) de la RAIM;
4. Élection du (de la) premier(ère) vice-président(e) de la RAIM;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

5. Élection du (de la) deuxième vice-président(e) de la RAIM;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 octobre 2022;
8. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
9. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023;
10. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025;
11. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2023;
12. Adjudication – Émission par billets – 1 438 000 \$ – Règlement d'emprunt 29;
13. Concordance et courte échéance – Émission par billets – 1 438 000 \$ – Règlement d'emprunt 29;
14. Autorisation de fermeture d'un compte bancaire et transfert des soldes et financements actifs;
15. Adoption règlement numéro 41-1 – Règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 41 décrétant des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 828 800 \$;
16. Adoption de soumission VLA-AOP-SEA-202207-APC – Achat de produits chimiques pour l'année 2023 – Regroupement d'achats de la Rive-Nord;
17. Adoption de soumission RAIM-2022-011 – Travaux de mise à niveau de la station George-VI;
18. Adoption de soumission RAIM-2022-013 – Services d'entretien, d'inspection et de réparation des génératrices;
19. Adoption de soumission – Acquisition de trois (3) serveurs – Regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes;
20. Attestation 5 étoiles au Programme d'excellence en eau potable 2022 (PEXEP-T) – Félicitations aux employés de la RAIM;
21. Affaires nouvelles;
22. Correspondance :
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Correction de la correspondance datée du 5 janvier 2022 – Approbation du règlement numéro 41 de la RAIM;
23. Période de questions;
24. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A127-11-2022
(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 octobre 2022)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 octobre 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A128-11-2022
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 532 300,10 \$ et de 147 166,06 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 106 223,33 \$ préparée le 22 novembre 2022 et de 361 707,00 \$ préparée le 23 novembre 2022 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A129-11-2022
(Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins adopte les prévisions budgétaires de l'année 2023 prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 13 022 825 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A130-11-2022
(Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 au montant de 30 653 700 \$, tel qu'il est décrit au document joint à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A131-11-2022
(Adoption du calendrier des séances pour l'année 2023)

ATTENDU la résolution 128-07-2015 établissant les dates et heures d'assemblées ordinaires du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAIM adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023 comme suit :

Endroit : Siège social de la RAIM 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne		
Date de l'assemblée	Heure	Exceptions
23 janvier 2023	9 h 30	
27 février 2023	9 h 30	
27 mars 2023	9 h 30	
24 avril 2023	9 h 30	
23 mai 2023	9 h 30	Lendemain d'un jour férié
27 juin 2023	9 h 30	Lendemain d'un jour férié
17 juillet 2023	9 h 30	Période estivale
28 août 2023	9 h 30	
25 septembre 2023	9 h 30	
23 octobre 2023	15 h 00	Financement et refinancement
27 novembre 2023	9 h 30	
14 décembre 2023	9 h 30	Période des fêtes

QU'un avis public soit publié à cet effet dans un journal local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A132-11-2022
(Adjudication – Émission par billets – 1 438 000 \$ – Règlement d'emprunt 29)

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	28 novembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	5 décembre 2022
Montant :	1 438 000 \$		

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 décembre 2022, au montant de 1 438 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE

21 600 \$	4,87000 %	2023
22 800 \$	4,87000 %	2024
23 800 \$	4,87000 %	2025
25 100 \$	4,87000 %	2026
1 344 700 \$	4,87000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,87000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

21 600 \$	5,08000 %	2023
22 800 \$	5,08000 %	2024
23 800 \$	5,08000 %	2025
25 100 \$	5,08000 %	2026
1 344 700 \$	5,08000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,08000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 600 \$	5,00000 %	2023
22 800 \$	5,00000 %	2024
23 800 \$	5,00000 %	2025
25 100 \$	5,00000 %	2026
1 344 700 \$	4,70000 %	2027

Prix : 98,31500

Coût réel : 5,10887 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE pour son emprunt par billets en date du 5 décembre 2022 au montant de 1 438 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 29. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

**RÉSOLUTION NO : A133-11-2022
(Concordance et courte échéance – Émission par billets – 1 438 000 \$ –
Règlement d'emprunt 29)**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 438 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
29	1 438 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 29, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 5 décembre 2022;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le président et la secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	21 600 \$	
2024	22 800 \$	
2025	23 800 \$	
2026	25 100 \$	
2027	26 300 \$	(à payer en 2027)
2027	1 318 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 29 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 décembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : A134-11-2022
(Autorisation de fermeture d'un compte bancaire et transfert des soldes
et financements actifs)**

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) possède deux comptes bancaires distincts pour le traitement des opérations financières, soit un pour les activités de fonctionnement et un pour les activités d'investissement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE la Régie souhaite centraliser l'ensemble de ces transactions dans un seul et même compte afin d'en optimiser la gestion administrative;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) demande à la caisse de procéder à la fermeture du compte bancaire portant le numéro de folio 81157 et d'y transférer tous les soldes et financements actifs au folio 80984, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A135-11-2022

(Adoption règlement numéro 41-1 – Règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 41 décrétant des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 828 800 \$)

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Lise Gagnon à l'assemblée ordinaire du 24 octobre 2022 par la résolution A116-10-2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 41-1 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 41 décrétant des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 828 800 \$ soit adopté sous le numéro 41-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A136-11-2022

(Adoption de soumission VLA-AOP-SEA-202207-APC – Achat de produits chimiques pour l'année 2023 – Regroupement d'achats de la Rive-Nord)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) procède à l'approvisionnement de plusieurs de ses produits chimiques via le Regroupement d'achat de la Rive-Nord;

ATTENDU la résolution A71-06-2022 par laquelle la RAIM a mandaté la ville de L'Assomption afin de procéder, pour et en son nom, à l'appel d'offres public pour la fourniture des produits chimiques utilisés à la station de production d'eau potable et aux stations de pompages pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 octobre 2022 pour les produits chimiques requis par la RAIM, à savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

Lot A.2 - Sulfate d'aluminium en vrac liquide à 48,8%

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg liquide)	Prix (taxes en sus)
Kemira Water Solutions Canada inc.	0,323 \$ / kg liquide	2 150 000	694 450,03 \$
Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée	0,365 \$ / kg liquide	2 150 000	784 750,00 \$

Lot B1.10 - Polymère eau potable en sac de 750 kg

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
Univar Solutions Canada Ltée	9,545 \$ / kg	6 000	57 267,23 \$

Lot B2.4 - Polymère eaux usées en sac de 25 kg

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
Brenntag Canada inc.	6,28 \$ / kg	2 000	12 560,12 \$

Lot C3.1 - Hypochlorite de sodium à 12% 26 000 litres

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en litre)	Prix (taxes en sus)
UBA inc.	0,810\$ / litre	416 000	336 960,00 \$
KIK Holdco Company Inc. (Lavo)	0,950\$ / litre	416 000	395 200,00 \$

Non conforme

Lot C3.2 - Hypochlorite de sodium à 12% 1000 litres

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en litre)	Prix (taxes en sus)
UBA inc.	1,320 \$ / litre	40 000	52 800,00 \$
KIK Holdco Company Inc. (Lavo)	1,590 \$ / litre	40 000	63 600,00 \$

Non conforme

Lot E2 - Hydroxyde de sodium (soude caustique)

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg sec)	Prix (taxes en sus)
Sodrox Chemicals Ltd.	2,269 \$ / kg sec	300 000	680 699,89 \$

Lot H1.2 - Microsable en sac de 907 kg

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg)	Prix (taxes en sus)
Distribution Glass Jet inc.	0,515 \$ / kg	24 489	12 611,44 \$

ATTENDU l'analyse administrative des soumissions et le rapport daté du 24 novembre 2022 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés comprennent produits, transport et déchargement dans les réservoirs et que ces prix demeurent fermes pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les soumissions des sociétés mentionnées ci-dessous pour la fourniture des produits chimiques servant au traitement des eaux potables et usées pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 :

	Montant (taxes en sus)
Lot A.2 - Sulfate d'aluminium en vrac liquide à 48,8% Kemira Water Solutions Canada inc.	694 450,03 \$
Lot B1.10 - Polymère eau potable en sac de 750 kg Univar Canada Itée	57 267,23 \$
Lot B2.4 - Polymère eaux usées 3551 en sac de 25 kg Brenntag Canada inc.	12 560,12 \$
Lot C3.1 - Hypochlorite de sodium à 12% 26 000 litres UBA inc	336 960,00 \$
Lot C3.2 - Hypochlorite de sodium à 12% 1000 litres UBA inc	52 800,00 \$
Lot E2 - Hydroxyde de sodium (soude caustique) Sodrox Chemicals Ltd.	680 699,89 \$
Lot H1.2 - Microsable en sac de 907 kg Distribution Glass Jet inc.	12 611,44 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A137-11-2022

(Adoption de soumission RAIM-2022-011 – Travaux de mise à niveau de la station George-VI)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme FNX-Innov inc. pour les services professionnels pour la mise à niveau de la station de surpression George-VI par les résolutions A32-03-2021 et A104-09-2021;

ATTENDU QUE la RAIM a demandé des soumissions publiques pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres RAIM-2022-011 a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 septembre 2022;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 octobre 2022, à savoir;

Charex inc.	1 945 211,90 \$ t.t.c.
Nordmec construction inc.	1 975 052,02 \$ t.t.c.
Construction Deric inc.	2 175 633,98 \$ t.t.c.
Filtrum inc.	2 244 541,95 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Charex inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 octobre 2022 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 510 316,72 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 20 octobre 2022 de M. Mathieu Bérubé, ingénieur de la firme FNX-Innov inc.;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Charex inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de l'entreprise Charex inc. pour les travaux de mise à niveau de la station George-VI au montant de 1 691 856,40 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit applicable au règlement d'emprunt numéro 42-1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A138-11-2022

(Adoption de soumission RAIM-2022-013 – Services d'entretien, d'inspection et de réparation des génératrices)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a demandé des soumissions publiques pour les services d'entretien, d'inspection et de réparation des génératrices;

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres RAIM-2022-013 a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 octobre 2022;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 novembre 2022, à savoir;

Av-tech inc.	181 125,87 \$ t.t.c.
Les entreprises électriques Nadco inc.	213 051,26 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Av-tech inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 novembre 2022 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 303 659,18 \$ (t.t.c.);

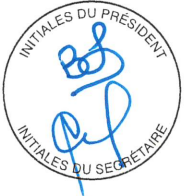
ATTENDU l'analyse technique du 18 octobre 2022 de M. Philippe Paradis, chargé de projet à la RAIM;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Av-tech inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de l'entreprise Av-tech inc. pour les services d'entretien, d'inspection et de réparation des génératrices au montant de 157 535,00 \$ (taxes en sus), et ce, pour une durée de trois (3) ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A139-11-2022

(Adoption de soumission – Acquisition de trois (3) serveurs – Regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes)

ATTENDU la résolution A105-09-2022 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adhéré au regroupement d'achats mis en place par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes;

ATTENDU l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à toute régie ou municipalité de se procurer un bien meuble ou tout service auprès du CAG;

ATTENDU l'avis d'appel d'offres public 2022-0588-01 publié par le CAG pour l'acquisition de ces équipements informatiques, et ce pour le compte des organismes publics membre du regroupement d'achats;

ATTENDU QUE la Régie doit procéder au remplacement de trois (3) serveurs informatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise l'achat de trois (3) serveurs informatiques auprès du mandataire du CAG, soit IT2go Solutions inc., pour un montant de 43 873,92 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A140-11-2022

(Attestation 5 étoiles au Programme d'excellence en eau potable 2022 (PEXEP-T) – Félicitations aux employés de la RAIM)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a reçu une attestation 5 étoiles dans le cadre du Programme d'excellence en eau potable volet traitement (PEXEP-T) lors de la 45^e édition du Symposium sur la gestion de l'eau du Réseau Environnement qui s'est tenue les 1^{er} et 2 novembre 2022;

ATTENDU QUE cette distinction est décernée aux stations de traitement d'eau potable qui se sont démarquées au cours de l'année 2021 par la qualité supérieure de l'eau produite par rapport à la réglementation en vigueur, la constance de production, ainsi que les efforts pour l'amélioration continue des procédés et de leur opération;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la RAIM félicite chacun des employés pour leurs efforts soutenus qui ont menés à cette reconnaissance d'excellence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A141-11-2022
(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A142-11-2022
(Levée d'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière